



Séminaire « alcohol interlock »

Mardi, le 19 mai 2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports



9h45 – 10h00

Les « alcohol interlocks » dans le contexte de la lutte contre l'insécurité routière au Luxembourg

François BAUSCH

Ministre du Développement durable et des Infrastructures





1. Contexte politique

a. Déclaration gouvernementale

b. Plan d'action « sécurité routière »





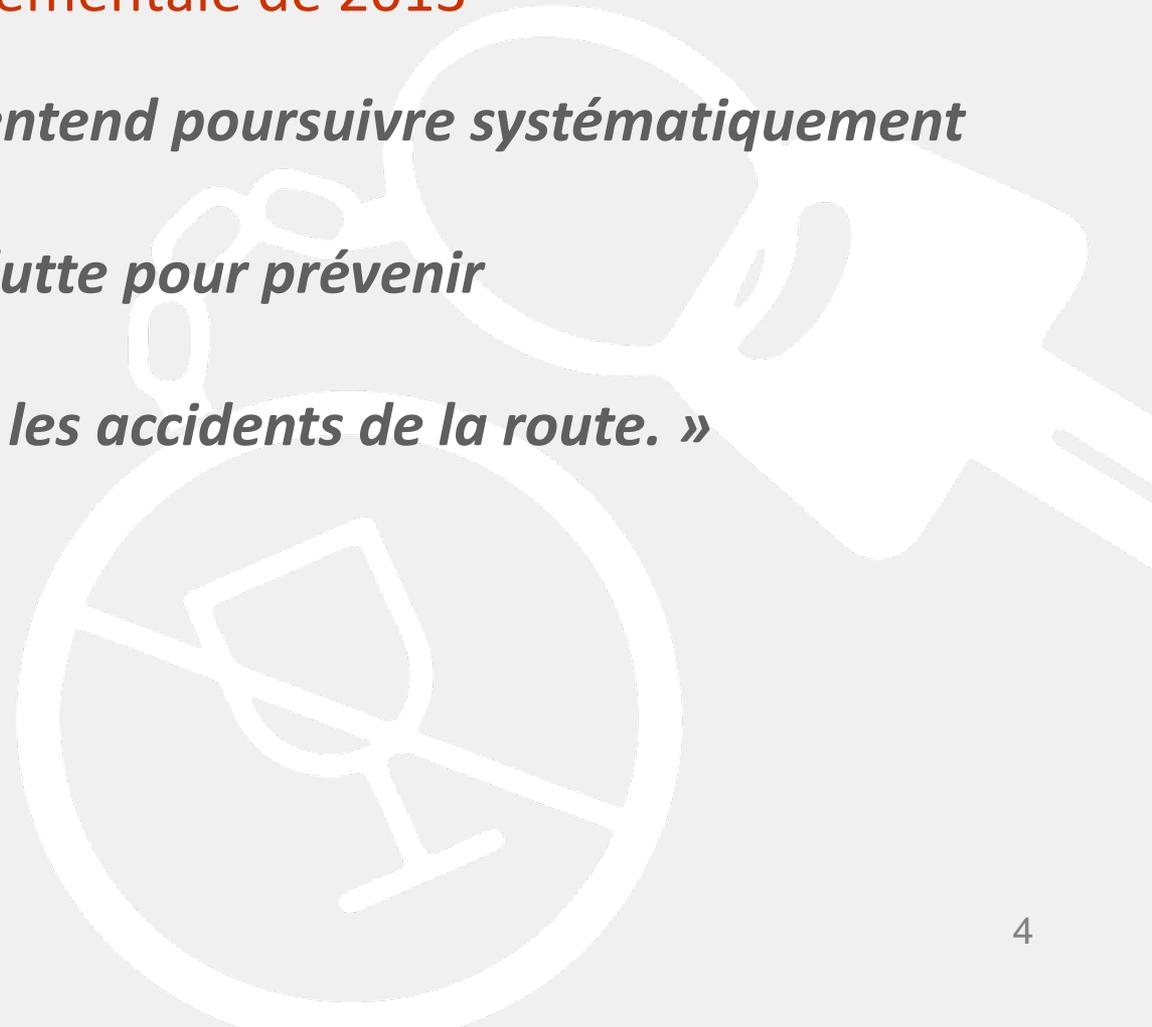
1. Contexte politique

a. Déclaration gouvernementale de 2013

« Le Gouvernement entend poursuivre systématiquement

la lutte pour prévenir

les décès et les accidents de la route. »





1. Contexte politique

b. Plan d'action « sécurité routière »

- fondé sur la « **Vision Zéro** »
- validé par les principaux **acteurs en matière de sécurité routière**
- servira de base au **débat de consultation à la Chambre des Députés** en juin 2015

=> identifie **11 défis** auxquels se heurtent actuellement les efforts d'amélioration de la sécurité routière, dont la réduction de la conduite sous influence de l'alcool

=> définit **29 mesures** à prendre pour relever ces défis, dont :

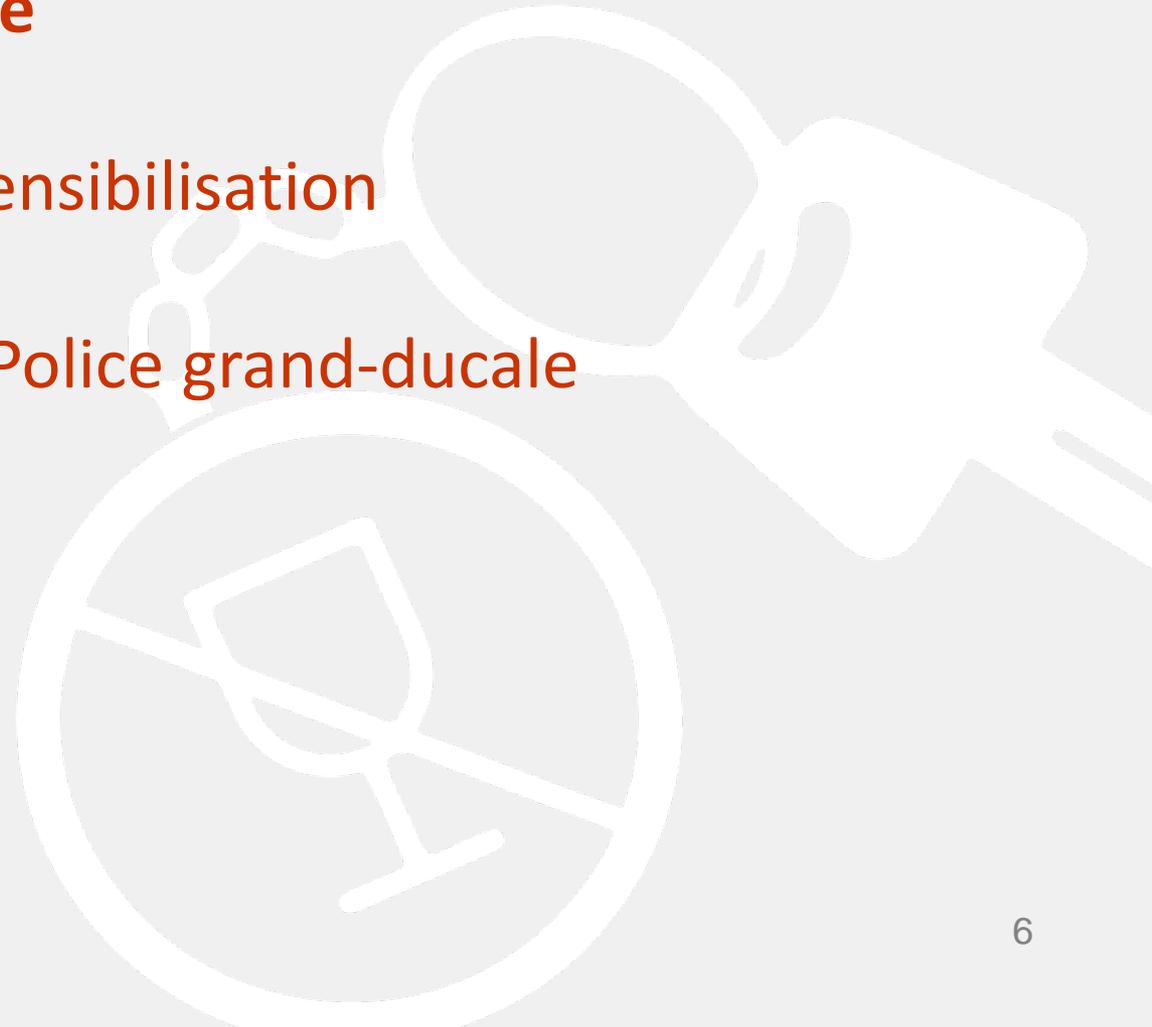
Mesure 7 du plan d'action

étudier l'opportunité d'introduire
l'« alcohol interlock » dans notre législation



2. Situation actuelle

- a. Campagnes de sensibilisation
- b. Contrôles par la Police grand-ducale
- c. Sanctions





2. Situation actuelle

a. Campagnes de sensibilisation





2. Situation actuelle

b. Contrôles par la Police grand-ducale

- si indice grave de conduite en état d'ébriété
- sur réquisition du Procureur d'Etat
- en cas d'accident

moyennant:

- Examen sommaire de l'haleine (éthylotest)
- Examen de l'air expiré (éthylomètre)
- Prise de sang (contre-preuve)
- Examen médical (le cas échéant)



2. Situation actuelle

c. Sanctions en matière d'alcool

Article 12 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques:

Infraction	Amende (EUR)	Interdiction de conduire	emprisonnement	Confiscation	Permis à Points
Ivresse au volant ($\geq 1,2$ g/l) => délit	500 à 10.000	- 3 mois à 15 ans* - retrait immédiat du permis de conduire	8 jours à 3 ans	- en cas de récidive endéans les 3 ans	6 points à partir du 1 ^{er} juin 2015
Influence d'alcool ($0,8 \text{ g/l} \leq X < 1,2 \text{ g/l}$) => contravention grave	25 à 500 Possibilité stage alternatif	8 jours à 1 an		Jusqu'à	4 points à partir du 1 ^{er} juin 2015
Influence d'alcool ($0,2/0,5 \text{ g/l} \leq X < 0,8 \text{ g/l}$) => contravention grave	AT 145				2 points



3. Quelques chiffres

- a. L'alcool, une des principales causes (présumées) des accidents corporels
- b. L'alcool, la principale infraction routière donnant lieu à une condamnation judiciaire



3. Quelques chiffres

a. L'alcool, une des principales causes présumées des accidents corporels en 2014



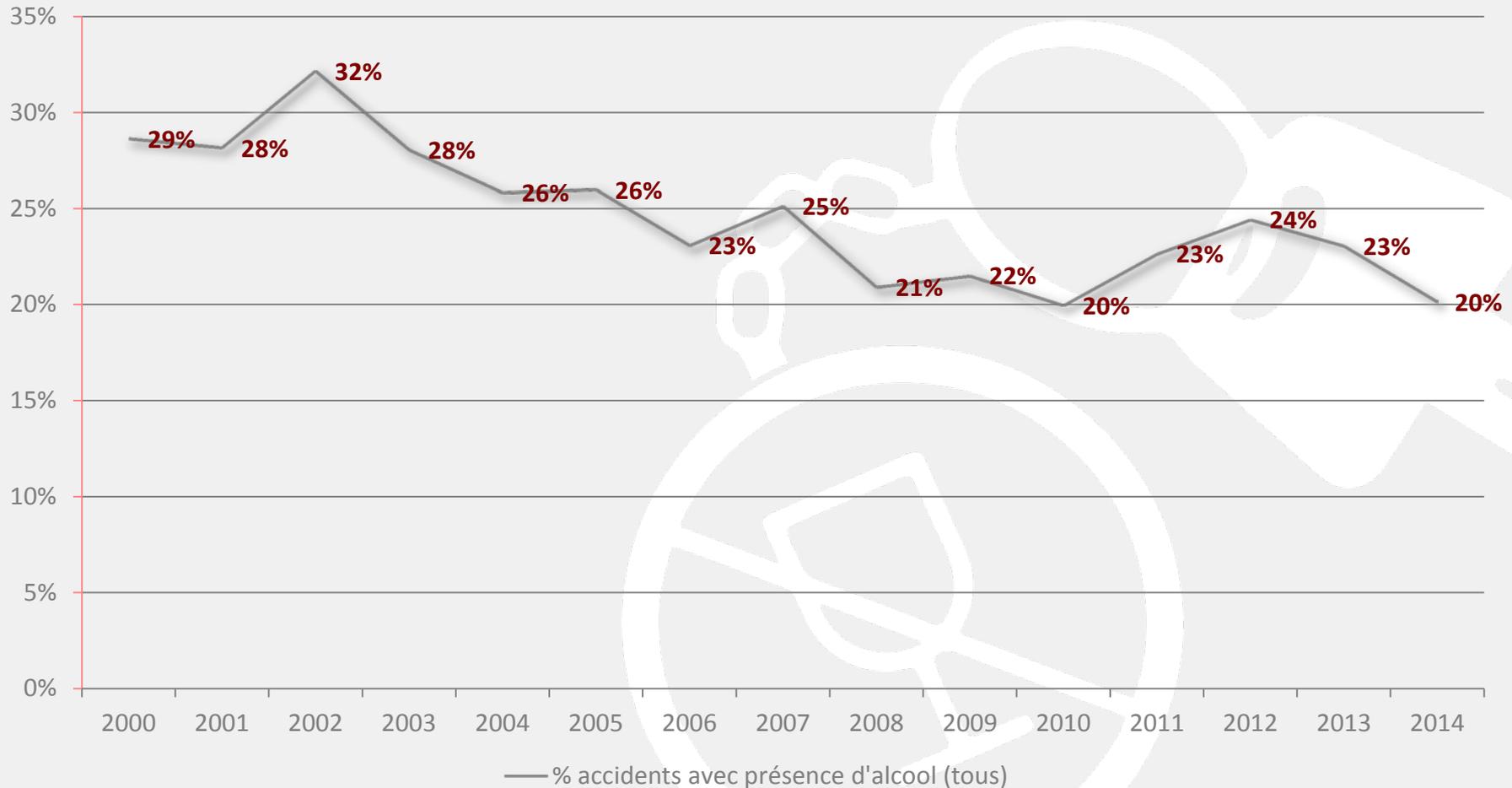
Séminaire « alcool interlock »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

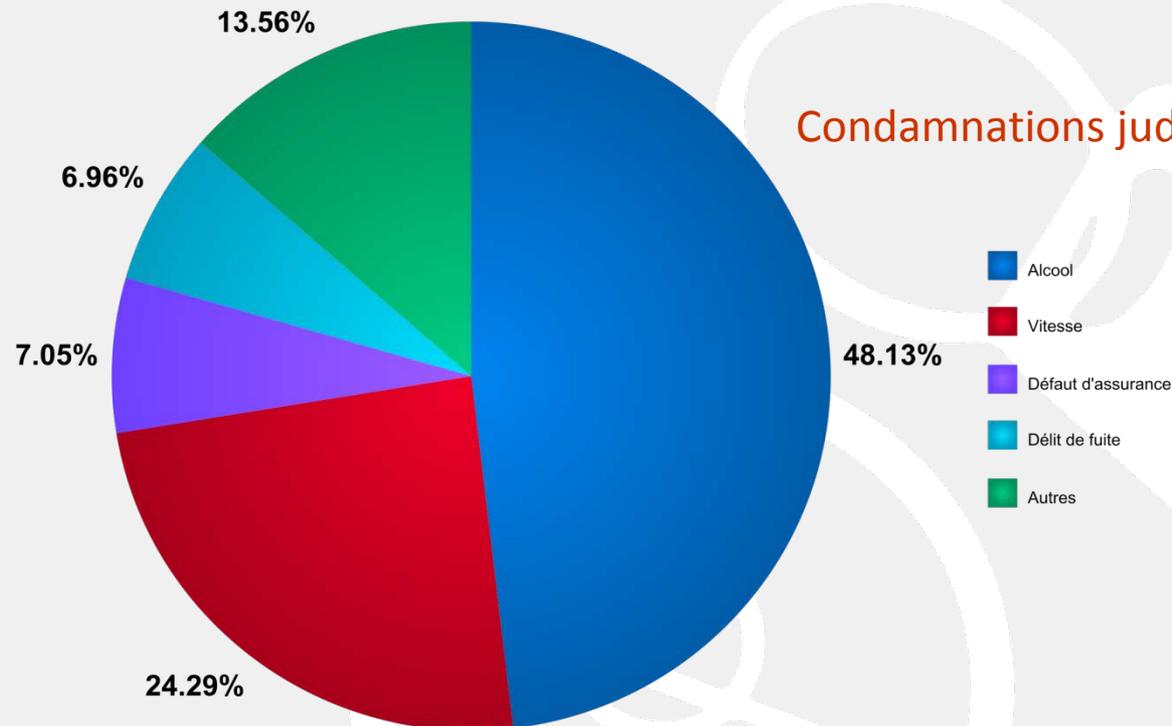
Accidents corporels avec présence d'alcool Pourcentage par rapport au nombre total des accidents corporels 2000 – 2014 (%)





3. Quelques chiffres

b. L'alcool, la principale infraction routière donnant lieu à une condamnation judiciaire

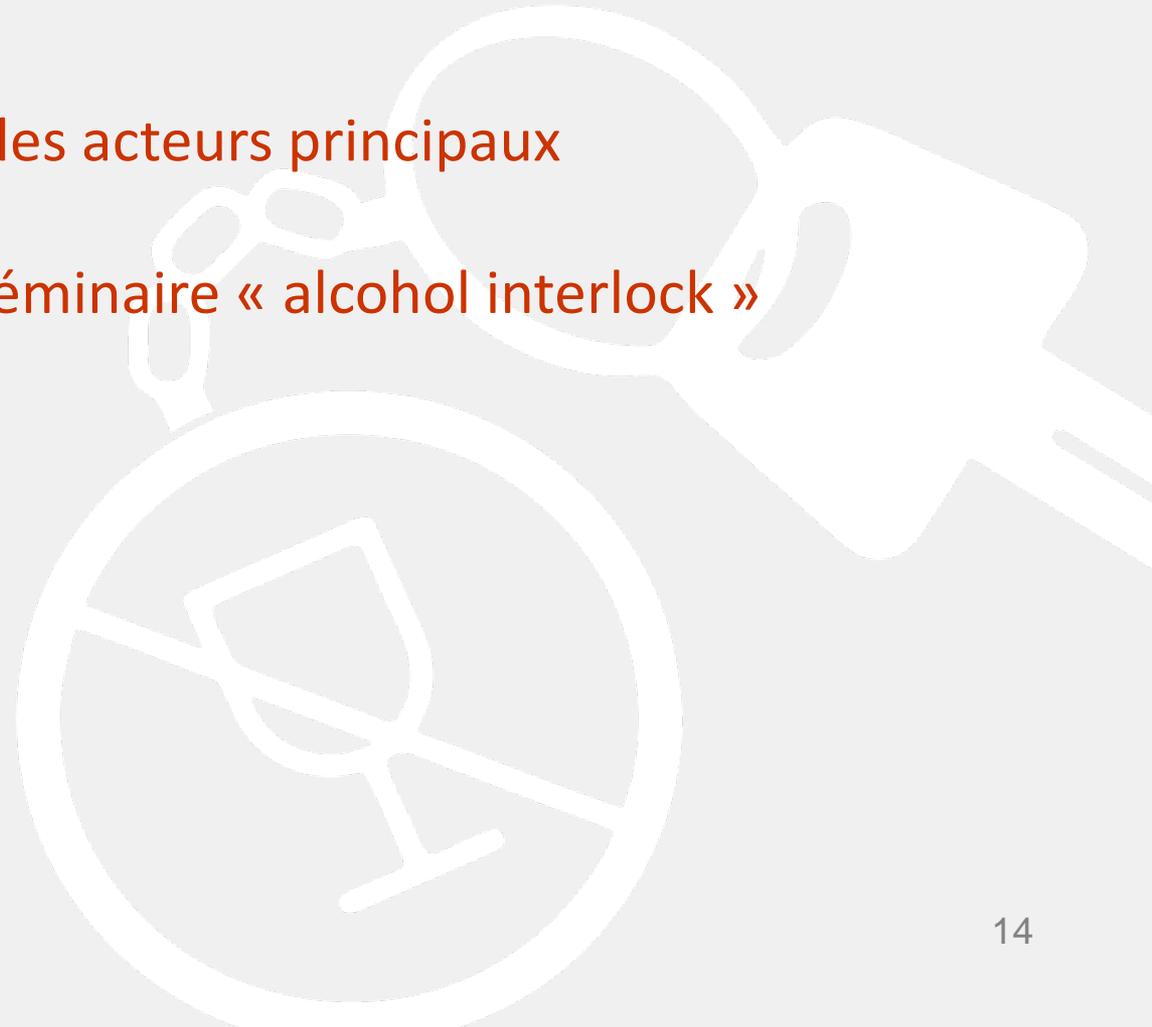


(valeurs au 31.12.2014)



4. « alcohol interlock », moyen efficace dans la lutte contre l'alcool au volant ?

- a. Concertation entre les acteurs principaux
- b. Organisation d'un séminaire « alcohol interlock »





4. « alcohol interlock », moyen efficace dans la lutte contre l'alcool au volant

a. Concertation entre les acteurs concernés

- Concertation a eu lieu le 1^{er} décembre 2014
- Département des transports, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure, Ministère de la Santé, Parquet général, Police grand-ducale

Conclusion:

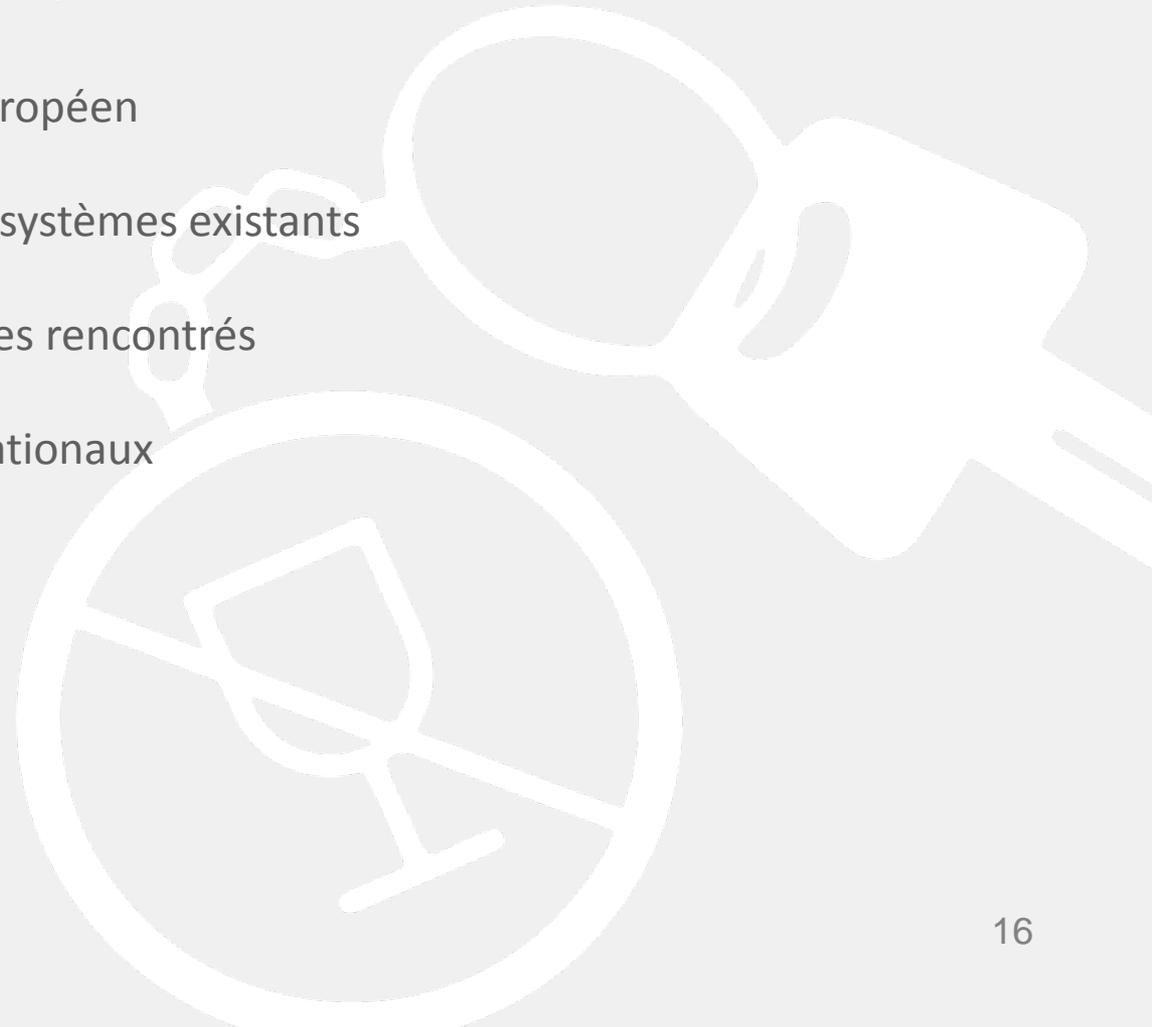
Efficacité du système seulement dans le cadre d'un concept global (formation, contrôle, réhabilitation...)



4. « alcohol interlock », moyen efficace dans la lutte contre l'alcool au volant

b. Organisation d'un séminaire

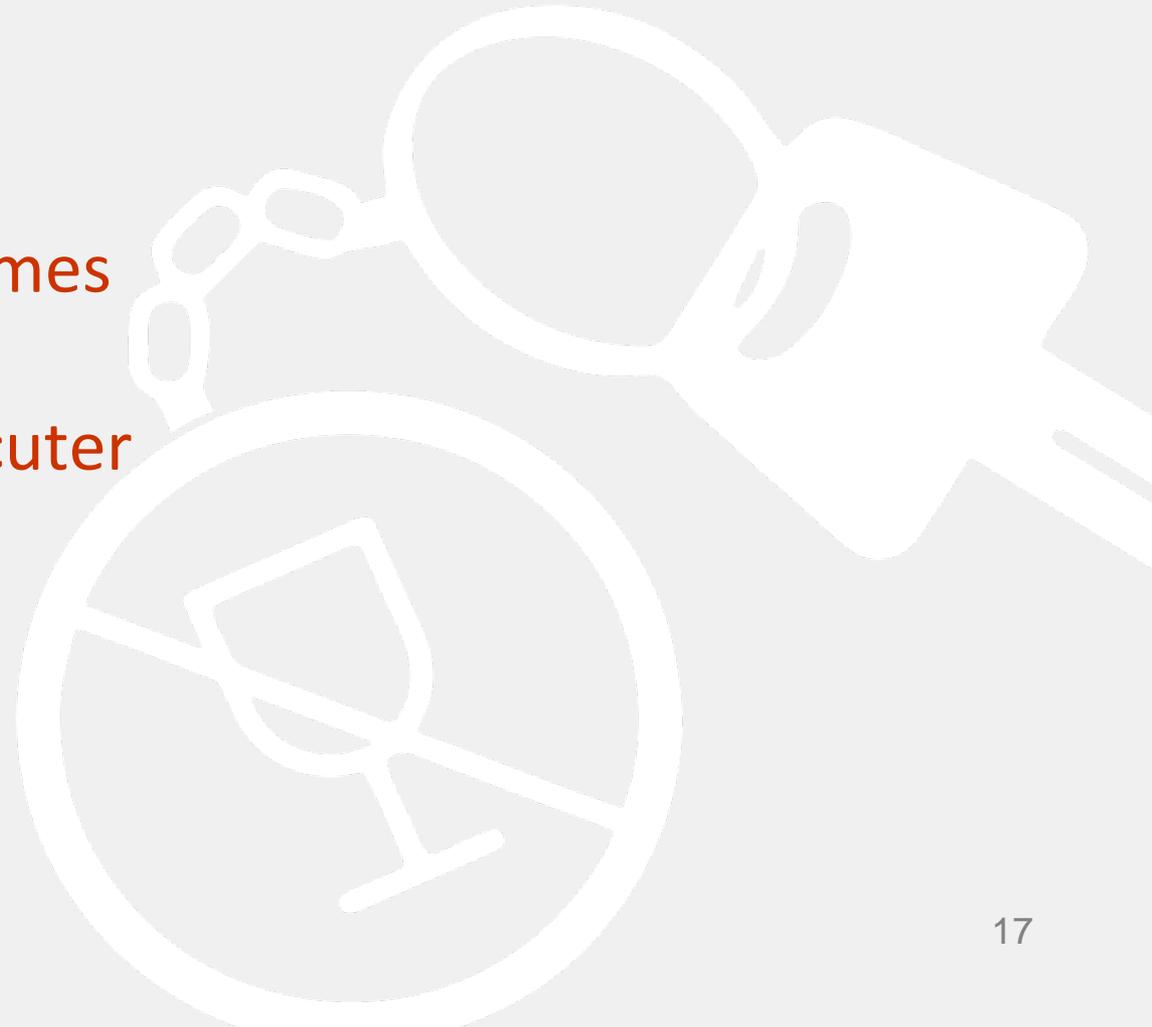
- état des lieux au niveau européen
- comparaison de différents systèmes existants
- identification des problèmes rencontrés
- discussion entre acteurs nationaux





5. « alcohol interlock »

- a. Définition
- b. Différents systèmes
- c. Questions à discuter





5. « alcohol interlock »

a. Définition

- Dispositif installé dans un véhicule permettant de soumettre le démarrage du moteur à un test d'alcoolémie
- Si le taux d'alcoolémie dépasse le taux légal, le moteur ne démarre pas

Objectif du système :

- **empêcher le conducteur alcoolisé de conduire**



5. « alcohol interlock »

b. Différents modèles

Plusieurs modèles en vigueur dans d'autres pays:

- Pays du monde, comme aux USA, Canada et Australie,
- Pays en Europe et notamment dans pays voisins
p.ex.:
 - Belgique,
 - France,
 - Pays-Bas.

Projets-pilote en cours ou en voie de développement

- p.ex.:
- Allemagne,
 - Autriche.

Or: Le système divergent d'un pays à l'autre



5. « alcohol interlock »

c. Questions à discuter

Qui est visé ?

- les conducteurs professionnels,
- les récidivistes en matière d'alcoolémie,
- les auteurs responsables d'accidents ?

Quels véhicules?

- tous, les camions, les autocars et autobus ?

Quelle approche?

- mesure de prévention,
- sanction
- alternative à la sanction?

Qui décide?

- mesure judiciaire ou administrative?

Quel suivi?

Quels sont les **coûts** et qui les prend en charge?

Comment éviter la **fraude**?

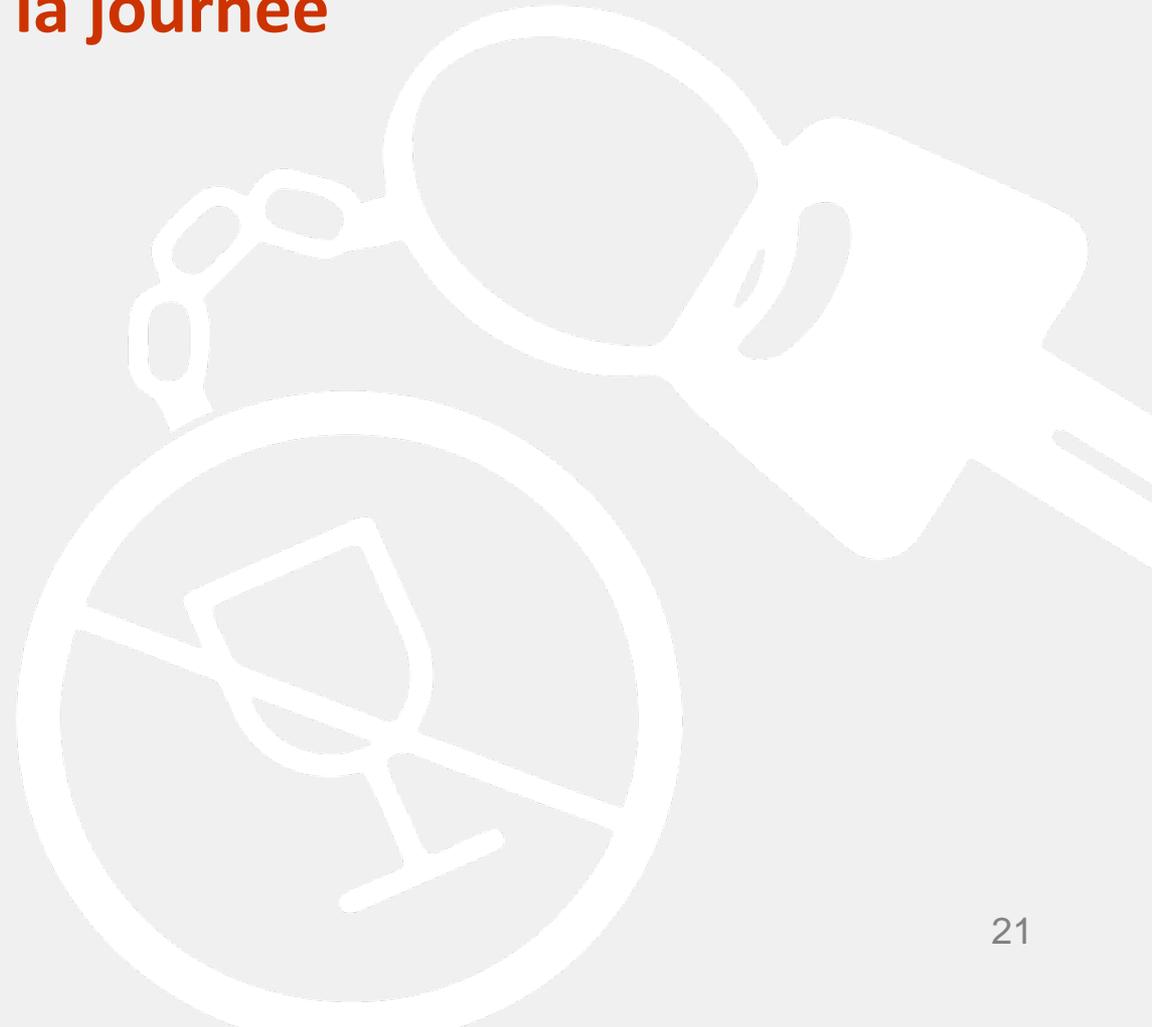
Qu'en est-il de la **vie privée**?

Qu'en est-il de la **faisabilité** technique, sociale, légale?

Quelles sont les **incompatibilités** avec la **législation** existante?



6. Déroulement de la journée





6. Déroulement de la journée

- Matin:**
- état des lieux en Europe,
 - expériences de l'étranger.
- Après-midi:**
- lancer le débat national pour savoir si l' « alcohol interlock » est un moyen efficace au Luxembourg pour combattre l'alcool au volant et par-là améliorer la sécurité sur nos routes.
- Table ronde:**
- Parquet général,
 - Police grand-ducale,
 - Association des victimes de la route,
 - Sécurité routière,
 - Centre de formation pour conducteurs,
 - Ministère de la Santé,
 - Psychologue.
- Informations:**
- informations techniques durant la journée,
 - démonstration camion sur le parvis.